

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**

Lieu-dit Monteipdon  
63440 SAINT PARDOUX

N° DC 2022-04-07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-deux, le 17 décembre à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**Date de convocation** : 8 décembre 2022

**Nombre de membres** : en exercice : 118  
Présents : 68 Pouvoirs : 5  
Votants : 73 (dont 5 procurations)

**Présents** : Simon ADDERLEY ( SAINT ANGEL); Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS); Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT); Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE) ; Michaël BARE ( CHARBONNIERES LES VIEILLES); Davy BELLARD (NEUF EGLISE); Gilles BIGAY (EFFIAT) ; Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE); Grégory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS); Annie BUSANCIC-MERCIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Mathieu CAMUS (POUZOL); Marc CARRIAS (EFFIAT); Florian CHANET (MONTPENSIER); Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT ANGEL); Daniel CITON (LA CROUZILLE); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Pierre COLLANGE (LISSEUIL); Guillaume CRISPYN (CHAMPS); Michel DELLILE (JOZERAND) ; Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX); Gaëtan DUBIEN (ARTONNE); Sylvie DURANTEL (SAINT GAL SUR SIOULE); Alain DURIN (ARS LES FAVETS); Emmanuelle ESCAMEZ (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT); Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE); Alain GIMENEZ (AYAT SUR SIOULE); Patrice GIRAUD (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Claude GREMAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND); Philippe IMBAUD (YOUX); Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES); Thibaud JOFFE (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Paul LASSET (SAINT MYON); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Jean Claude LEMOINE (SAINT MYON); Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS); Guy MAQUAIRE (SAINTE CHRISTINE); Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ); Gérard MASSON (NEUF EGLISE); Guillaume MATHIEU (MENAT); Sabine MICHEL (LAPEYROUSE); Karina MONNET (ARTONNE); Josette MOULY (SERVANT); Evelyne OLIGNER (CHAPTUZAT) ; Etienne ONZON (COMBRONDE); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS); Julien PERRIN (SAINT GEORGES DE MONS); Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX); Jean-François PORTE (MONTCEL); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Carole POTELLERET (POUZOL); Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE); Dominique PRADEL (MOUREUILLE); Jean Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Daniel RAYNAUD (SAINT GAL SUR SIOULE); Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE); Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS); Jean Marc SAUTERAU (MONTAIGUT EN COMBRAILLES); Jérôme TARAGNAT (CHAPTUZAT); Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER); Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES).

**Absents ayant donné procuration** :

Jean Claude LEDUC (DURMIGNAT) ayant donné pouvoir à Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT)  
Jean Patrick CAZAL (MOUREUILLE) ayant donné pouvoir à Dominique PRADEL (MOUREUILLE)  
Bernard JOUHENDON (VIRLET) ayant donné pouvoir à Grégory BONNET (MONTCEL)  
Gabriel LABAYE (LA CROUZILLE) ayant donné pouvoir à Daniel CITON (LA CROUZILLE)  
Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ayant donné pouvoir à Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT)

Madame Karina MONNET a été élue secrétaire de séance.

## Objet : TARIFS 2023 DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Président rappelle que le budget « assainissement collectif » est financé principalement grâce à la redevance d'assainissement collectif, composée d'une part proportionnelle (au m3) et d'une part fixe (abonnement).

Initialement, il était prévu que le tarif de ces deux parts évoluerait de façon à converger vers une tarification unique égale à 1,50 € HT / m3 et à 50 € HT l'abonnement, à l'horizon 2026.

Cependant, lors de la proposition de ces tarifs à l'horizon 2026, la masse salariale nécessaire au bon fonctionnement du service (agents techniques, agents administratifs) n'a pas suffisamment été prise en compte, car bien souvent cette masse salariale ne figurait pas dans les comptes administratifs des communes et elle n'était donc pas répercutée dans les tarifs.

De plus, une partie des communes ayant transféré leur compétence au Syndicat est sous contrat de délégation. Or les tarifs d'assainissement annoncés par le délégataire pour la part fermière de 2023 ont augmenté entre 10% et 16%, ce qui réduit d'autant les recettes prévisionnelles issues de la part syndicale si l'on maintient le tarif de 1,50 € HT / m3 et de 50 € HT l'abonnement à l'horizon 2026.

A noter également que certains emprunts repris par le Syndicat, à taux variable, connaissent aujourd'hui une très forte augmentation de leurs échéances à rembourser. Ces dépenses qui n'étaient pas anticipées, ajoutées à l'inflation actuelle (fournitures, matières premières, prestations, travaux, électricité...), rendent impossible l'équilibre du budget de l'assainissement collectif avec le tarif envisagé initialement.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, plusieurs simulations ont été effectuées afin d'envisager un nouvel objectif de tarification à l'horizon 2026.

Sur la base de ces simulations, le Président et les Vice-Présidents proposent de fixer un nouvel objectif de tarification à l'horizon 2026, à 1,75 € HT/ m3 et à 60 € HT l'abonnement, ce qui permettrait de générer un produit supplémentaire de 33 000 € HT pour le budget 2023.

Ainsi, pour 2023, les tarifs moyens des redevances d'assainissement collectif des communes ayant transféré leur compétence au Syndicat évolueraient de la façon suivante (en incluant les parts syndicales et les parts perçues par le délégataire en cas de présence d'un délégataire) :

|  | Tarif moyen de la part fixe en 2023 | Tarif moyen de la part au m3 en 2023 |
|--|-------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>Avec l'ancien objectif pour 2026 :</b><br>50 € HT abonnement<br>1,50 € HT / m3  | 36,18 € HT                          | 1,40066 € HT                         |
| <b>Avec le nouvel objectif pour 2026 :</b><br>60 € HT abonnement<br>1,75 € HT / m3 | 38,90 € HT (+ 7,5%)                 | 1,46893 € HT (+ 4,9%)                |

Pour chacune des communes ayant transféré la compétence assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les tarifs de la redevance d'assainissement collectif seraient ainsi les suivants en 2023, en € HT :

| Communes                   | Tarif 2023 en € HT |               |               |             |
|----------------------------|--------------------|---------------|---------------|-------------|
|                            | Abnt exploitant    | m3 exploitant | Abnt syndical | m3 syndical |
| BAS ET LEZAT               |                    |               | 22,50         | 1,26250     |
| BLOT L EGLISE              | 34,12              | 0,55960       | 14,45         | 0,64558     |
| BUXIERES SOUS MONTAIGUT    |                    |               | 27,50         | 1,11250     |
| CHAMPS                     |                    |               | 40,00         | 2,30000     |
| CHARBONNIERES LES VIEILLES | 14,92              | 0,55960       | 21,88         | 0,97152     |
| EFFIAT                     |                    |               | 29,02         | 1,07105     |
| LAPEYROUSE                 |                    |               | 28,95         | 1,39215     |
| MANZAT                     |                    |               | 44,92         | 1,69805     |
| MENAT                      |                    |               | 36,66         | 1,64670     |
| MONTAIGUT EN COMBRAILLE    | 14,55              | 1,10310       | 19,43         | 0,36118     |
| MONTCEL                    |                    |               | 102,30        | 1,59850     |
| MOUREUILLE                 |                    |               | 45,00         | 1,14250     |
| POUZOL                     |                    |               | 37,50         | 1,42500     |
| ST ANGEL                   |                    |               | 32,50         | 1,72500     |
| ST GEORGES DE MONS         | 9,86               | 0,59134       | 22,11         | 0,94034     |
| ST HILAIRE LA CROIX        |                    |               | 53,06         | 1,20250     |
| ST PARDOUX                 | 17,82              | 0,61792       | 22,65         | 0,61073     |
| ST QUINTIN SUR SIOULE      |                    |               | 50,00         | 1,21257     |
| VITRAC                     | 0,00               | 0,50458       | 30,00         | 0,81511     |
| YOUX                       | 23,79              | 0,71420       | 21,92         | 0,91958     |

A noter que pour les communes dont la délégation se termine en cours d'année, le tarif des redevances perçues par le Syndicat à compter de la fin de la délégation serait égal à la somme des tarifs fixés en début d'année pour les anciennes parts du Syndicat et du délégataire.

*Cette proposition de tarifs a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2022.*

Il est demandé au Comité Syndical d'approuver ces tarifs 2023 proposés pour la redevance d'assainissement collectif (seules les communes ayant transféré la compétence assainissement collectif prenant part au vote).

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs 2023 proposés pour la redevance d'assainissement collectif,
- **CHARGE** le Président de l'exécution et de la publication de la présente délibération.



Fait et délibéré à Saint Pardoux,  
Le 17 décembre 2022

Le Président,  
Luc CAILLOUX